

Bouchard et de Marie Josephine Paquin d'une part et Marie Louise Leonard Paquin aussi résidente en cette paroisse fille mineure de Nicolas Paquin et de Marie Josephine Marcotte d'autre part les parties ayans obtenu dispensa de troisieme degre de consanguinite comme il appert par la lettre de Monseigneur Bernard Claude Panet Evêque de Quebec en date du vingt huit decembre dernier et ne s'étant decouvert aucun autre empêchement je soussigné prêtre curé de cette paroisse de l'agrément des parents de part et d'autre ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la benediction nuptiale en présence de Joseph Perrault et Jean Marcot qui ne sont parents d'aucun des deux époux Alexandre Bouchard pere de l'époux et Nicolas Paquin pere de l'épouse. Extraits de ce mariage ainsi que l'époux ont déclaré ne savoir signer le premier témoin ainsi que l'épouse ayant signé avec nous

Joseph Perrault
 mari Louise Leonard Paquin L. J. Denéchand

Me Joseph Frenette et Me. Germain Belisle Aujourd'hui vingt deux Janvier mil huit cent vingt huit apres la publication de trois bans de mariage faite au prôm des mesmes paroissiales par les trois derniers dimanches consecutifs entre Joseph Frenette maçon domicilié en cette paroisse fils majeur de défunt Jacques Frenette et de Marthe Paron d'une part et Marie Louise Germain dite Belisle fille majeure d'Augustin Germain dit Belisle et de défunte Marie

parons
 D. J. B.
 L. G. B.
 J. G.
 P. P.
 L. J. D.
 = /

quatre vingt une fincée.
 L. B.
 Charlotte M Dougall d'autre part et ne s'étant decouvert aucun empêchement je soussigné prêtre curé de cette paroisse de l'agrément des parents de part et d'autre ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la benediction nuptiale en présence de l'époux et de l'épouse qui ne sont d'aucun des époux Jacques Benette pere de l'époux et Augustin Germain dit Belisle pere de l'épouse qui ainsi que les deux premiers témoins et l'épouse a signé avec nous l'époux ainsi que le troisieme témoin ayant déclaré ne le savoir quatre mots rayés sont nuls et en marge est bon
 Les parties ces main belile
 Louis Germain belile
 Jacques Gauthier
 Pierre Page L. J. Denéchand

Me. Olivier Marin et Me. Victor Paquin Aujourd'hui vingt deux Janvier mil huit cent vingt huit apres la publication de trois bans de mariage faite au prôm des mesmes paroissiales par les trois derniers dimanches consecutifs entre Louis Olivier Marin cultivateur domicilié en cette paroisse fils majeur de Joseph Marin et de Marie Louise Germain dite Belisle d'une part et Marie Victoire Paquin aussi résidente en cette paroisse fille mineure de Joseph Paquin et de défunte Marie Louise Leonard d'autre part, les parties ayant obtenu dispensa de troisieme degre de consanguinite comme il appert par la lettre de Monseigneur Bernard Claude Panet Evêque de Quebec en date du quatre Janvier dernier et

ne étant acquiescé aucun autre empêchement de sa lignée
 + des parents de part et d'autre
 même ceux de cette paroisse de consentement et leur aidonné
 la bénédiction nuptiale en présence Louis Bouillie
 et Charles Proust qui ne sont parents d'aucun
 des deux époux a Joseph Elloin père de l'époux
 et de Joseph Paquin père de l'épouse
 qui ainsi que le second témoin et l'époux
 a signé avec nous le premier témoin
 ainsi que l'épouse ayant déclaré ne le sa-
 voir. Deux mots rayés sont seuls. Le troisième
 témoin a aussi déclaré ne savoir signer. Six mots entre
 lignes sont seuls.

Joseph Paquin Louis Olivier Morin
 Charles Proust
 C. D. Dénéchaud p^{re}

B Théodore Paquet
 Aujourd'hui vingt deux Janvier mil huit cent vingt huit nous
 prêtre soussigné avons baptisé Théodore né ce matin du légitime ma-
 riage de François Paquet maître Nicole Dubou et de Marie
 Louise Gauthier Le parrain a été Michel Groslos et la marraine
 Marie-Anne Gauthier qui ont déclaré ne savoir signer le père
 a signé avec nous

Frs Paquet.
 C. D. Dénéchaud p^{re}

B M. Julie Arcand
 Aujourd'hui vingt six Janvier mil huit cent vingt huit nous
 prêtre soussigné avons baptisé Marie Julie née ce matin du légitime ma-
 riage de François Xavier Arcand cultivateur du lieu et de Marie
 Emmanuelle Merand. le parrain a été Pierre Arcand et la marraine
 Marie Julie Merand qui ainsi que le père ont déclaré ne savoir signer

C. D. Dénéchaud p^{re}

une quatorzième feuille -
 L. 10.

B Marie Justine Courtois
 Aujourd'hui vingt huit Janvier mil huit cent vingt huit
 nous prêtre soussigné avons baptisé Marie Justine née
 ce matin du légitime mariage d'Augustin Courtois
 cultivateur du lieu et de Louise Letourneau Le parrain
 a été Dominique Letourneau et la marraine Madeleine
 Perron qui ont déclaré ne savoir signer le père a si-
 gné avec nous. un mot rayé est seul

Augustin Courtois C. D. Dénéchaud p^{re}

B M. Cecile Paquin
 Aujourd'hui vingt neuf Janvier mil huit cent vingt huit nous prêtre soussigné
 avons baptisé Marie Cecile née ce matin du légitime mariage de Paul
 Paquin cultivateur du lieu et de Marie Louise Gauspelin Le parrain a été
 Pierre Gauspelin et la marraine Marie Luce Bellisle qui ont déclaré ne
 savoir signer le père a signé

C. D. Dénéchaud p^{re}

B Louis Germain Marie
 C. D. D.
 C. D. D.
 C. D. D.
 Aujourd'hui huit Février mil huit cent vingt huit nous prêtre
 soussigné avons baptisé Louis né ce matin du légitime mariage
 de François Germain dit Bellisle cultivateur du lieu et de Louise
 se gignac Le parrain a été Pierre Tauxin et la marraine Rose
 Mathieu qui ont déclaré ne savoir signer le père a signé avec nous
 un renvoi en marge est bon

François Germain Bellisle C. D. Dénéchaud p^{re}

M Pierre Groleon et Henriette Trozin
 Aujourd'hui deux Février mil huit cent vingt huit après la publica-
 tion de trois bans de mariage faite au prône, des messes paroissiales par
 les trois derniers dimanches consécutifs entre Pierre Groslos cultivateur du
 lieu et Marie Angélique Naud